



EDITO



Cet édito est l'occasion de témoigner ma plus vive reconnaissance aux personnels de la MAFM et du SPIP pour l'implication et le professionnalisme dont ils font preuve au quotidien.

Je souhaite particulièrement féliciter l'équipe du DSI dirigée par M. BOSSENIE qui a contribué activement au déploiement du CEL (développement de l'application, habilitations) et à l'installation du matériel nécessaire (PC, imprimantes, rétroprojecteur, création de boîtes électroniques). Il convient d'associer à ce travail, M. Galvani, CAI à la DISP de Paris, chargé de la formation et du suivi du CEL et le service formation de la maison d'arrêt. Par ailleurs, les services du DAF notamment de l'UGAM menée par Mme BEDMISTER, référente RPE, doivent également être mis à l'honneur. Cette cellule prend en charge l'ensemble des commandes en équipements de mobiliers et de matériels tels que les kits couchage, hygiène et correspondance. Le travail des agents du DPERM placés sous l'autorité de Mme PERROT, mérite aussi d'être souligné. Ils assurent efficacement la réalisation des opérations d'aménagement et de rénovation des secteurs arrivants. Mlle MAYEMBA, responsable de communication, a quant à elle la responsabilité de réaliser les nombreux outils de communication destinés aux personnes détenues (programmes d'accueil, guides arrivants, vidéos, affiches).

L'implication de l'ensemble des partenaires (UCSA, UPR, PJJ ...) dans ce projet partagé est également importante. Enfin les efforts fournis par l'ensemble des personnels du dispatching, du greffe, du vestiaire, de la fouille et des bâtiments doivent être salués. L'intérêt et la motivation manifestés par tous dans le cadre des actions de mise en œuvre des processus démontrent une belle ambition partagée nécessaire à l'atteinte de l'objectif fixé : la labellisation RPE. L'investissement collectif est le moteur de la labellisation.

N. BRAHIMI

Bulletin d'information relatif à l'obtention de la labellisation RPE

La labellisation RPE, un budget de 300 000 euros

La rénovation, l'équipement des locaux et la formation des personnels constituent des préalables indispensables à l'accueil des personnes détenues dans de bonnes conditions et conduire le changement au travers de pratiques professionnelles conformes au référentiel RPE. A cet effet les plans d'action élaborés par la responsable du DPERM, la DSI et le DAF ont permis de réaliser des opérations préalables de rénovation et d'équipement des lieux. Ces opérations ont principalement concerné le circuit arrivant : du dispatching au greffe en passant par les lieux d'hébergement des personnes détenues. Elles ont également été étendues aux bureaux et aux salles dédiés aux personnels pénitentiaires et aux intervenants.

Rénovation et équipement des locaux

- Dispatching/Greffe/Vestiaire/Fouille : remise en peinture des locaux, équipement en mobilier et en petits matériels bureaux.
- Bâtiment D2 : réorganisation du quartier arrivant (salles d'attente et d'activités); création de bureaux pour les agents d'accueil, équipement informatique des bureaux du SPIP et des partenaires, doublement de la literie des cellules.
- Bâtiment D3 : équipement de la salle polyvalente, création d'un bureau et d'un local, doublement de la literie des cellules.
- Bâtiment D4 : réfection de l'ensemble du primo-accueil c'est-à-dire de l'ensemble des cellules mais également du local de gestion de stock des paquetages, les bureaux des agents, la salle de nuit. Les salles d'attentes, la cuisine, le renouvellement du mobilier à destination du personnel, la création de salle de repos pour le gradé de nuit sont en cours de réalisation...
Les cellules, les salles d'attentes et les douches du quartier arrivant ont été rénovées. Le local de gestion des stocks, les bureaux des agents, la salle d'information collective pour arrivants et l'équipement informatique du bureau des agents sont en cours de mise en place.
- Bâtiment D5 : le quartier arrivant auparavant situé au RDC est aujourd'hui situé dans l'ancien secteur du quartier d'isolement, ce dernier ayant été transféré au D3. Des travaux de peinture ont été effectués. Du mobilier a été installé.
- CJD : la structure fait l'objet d'une rénovation du circuit arrivant : du vestiaire au quartier arrivant (rénovation et équipement des cellules, des locaux, des salles d'activités et d'information collectives et des lieux de stockage). Des bureaux des agents en poste sur ce secteur ont été créés et équipés.
- MAF : mise en peinture des cellules du quartier arrivantes, création et équipement de la salle de réunion CPU et du bureau des agents, rénovation du vestiaire, équipements divers.

Formation des personnels

Deux règles nous conduisant vers la mise place de formations, rentrent dans le champ de la professionnalisation des personnels :

- Règle 72-2 : « Le personnel doit exercer son travail en respectant des normes professionnelles et personnelles élevées ».
- Règle 81.2 : « L'administration doit faire en sorte que, tout au long de sa carrière, le personnel entretienne et améliore ses connaissances et ses compétences professionnelles en suivant des cours de formation continue et de perfectionnement organisés à des intervalles appropriées ».

Ainsi l'objectif de notre établissement est de former prioritairement les personnes concernées par le processus accueil RPE (personnels de détention, personnels du SPIP et partenaires), à l'observation, à la prévention du suicide, au CEL ... Les attestations de formations délivrées sont nécessaires car elles valident les formations suivies et constituent donc des éléments de preuve.

Par ailleurs, la maison d'arrêt devra par la suite assurer un dispositif de formation continue à l'ensemble des acteurs grâce à l'intervention de formateurs relais. Ce dispositif sera encadré par le service formation de la MAFM.

PERSONNES FORMÉES À CE JOUR

Formation CEL : 84 % des personnels formés dont ceux du SPIP.

Formation prévention suicide : 86 % des personnels formés dont ceux du SPIP.

Formation RPE : 98 % des personnels impliqués dans le processus accueil formés.

Formation à l'observation : 146 personnes formées (formation débutée fin février 2011).

Photos



Salle de stockage D4
primo-accueil avant travaux



Salle de stockage D4 primo-accueil après travaux



Session de formation



Salle de repos rénovée du
1^{er} surveillant D4 primo-accueil



2^{ème} bureau des gradés
D4 primo-accueil

PAROLE D'EXPERT



Chargé d'applications informatiques et référent CEL au département des systèmes d'information de la DISP de Paris, la mise en application du CEL à la MAFM représentait un défi professionnel très important pour moi compte tenu des difficultés que pouvaient engendrer la taille de l'établissement, le nombre de personnes détenues ainsi que la particularité de la structure (7 établissements en 1). Tous ces paramètres ont rapidement mis en évidence la nécessité de faire évoluer ce module de GIDE pour une utilisation aisée dans les établissements de grandes tailles. J'ai ainsi formé le personnel de direction, les gradés, les agents du SPIP, les enseignants, le personnel technique, les surveillants en postes fixes et bien-sûr les formateurs relais. En effet, chaque directeur de structure a mis à disposition de la mission d'appui RPE des formateurs relais qui ont eu un rôle essentiel dans l'organisation des sessions de formations des surveillants de l'établissement. Je souhaite donc souligner les efforts fournis par les personnels des différents services qui, malgré les difficultés rencontrées au quotidien lors de l'utilisation du CEL, ont alimenté les différentes rubriques nécessaires au processus arrivant. A la fin du mois d'avril, une version 1.7.4 sera mise en place dans tous les établissements. M. BOSSENIE et moi avons déjà installé et testé cette nouvelle version et nous constatons qu'elle permettra une utilisation nettement plus agréable. Ainsi, la prise en charge pluridisciplinaire de la personne détenue et le recueil de toutes les observations utiles à la définition et à l'individualisation de son parcours de détention, seront facilités grâce à cette nouvelle version du CEL.

F. GALVANI

Agenda

- du 26 au 29 avril 2011 : Audit à blanc ENAP/DISP de Paris

Directeur de la publication : P. Louchouart.
Rédactrice en chef : M. Mayemba.
Rédaction : N. Brahimi, F. Galvani
Photos : DISP de Paris, M. Mayemba, G. Maucuit-Lecomte, P. H. Muller.